



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DU CENTRE AÉROPORTÉ DE TOULOUSE

Publication semestrielle 155, Avenue de Grande-Bretagne N° ISSN 0396 - 8723
 31053 TOULOUSE CEDEX
 Tél. (61) 49.39.61 Télex : ATE-TLSE-531464F N° 4 Décembre 1977

EDITORIAL

Voici, entre vos mains, le numéro quatre de notre bulletin de liaison ; il est le résultat du travail d'un petit groupe de « journalistes », d'un groupe qui s'est agrandi depuis la parution de notre premier numéro de l'Autan.

Nous avons déjà, en réserve dans nos cartons, une certaine quantité d'articles qui paraîtront prochainement :

- histoires vécues en vacances,
- récits de parachutages en Indochine,
- réflexions d'un retraité,
- dessins humoristiques,
- histoires drôles,
- quelques poésies,
- des contes,
- d'intéressants articles techniques ...

Notre appel à la collaboration a été entendu : je me devais de le souligner pour remercier les auteurs de ces articles et pour dire, à ceux qui hésitent encore à entrer sous notre « coupole » : endossez votre habit vert et.... poussez la plume.

Enfin, quand vous aurez rejoint les rangs serrés de notre cohorte montant à l'assaut du temple des muses, il faudra persévérer et se rappeler cette phrase pleine de richesse, écrite par Ansaldo :

- « Si, un jour, vous me disiez que vous avez terminé votre tâche, je vous dirais que vous êtes un homme fini ».

M. CATHALA

 * Au seuil de la Nouvelle Année, *
 * LE COMITE de REDACTION de l'AUTAN *
 * présente, à tous ses lecteurs, *
 * ses « MEILLEURS VOEUX » pour 1978. *

Le mot du Directeur

Depuis juillet dernier, le Commandement et l'Etat-Major de la 11ème Division Parachutiste sont implantés à TOULOUSE.

Nos activités s'exerçant par priorité au profit des Troupes Aéroportées, et bien que nous n'entretentions pas officiellement des relations directes avec les utilisateurs, nous ne pouvons pas rester insensibles à ce rapprochement géographique de notre « client » privilégié.

Indépendamment des relations locales d'organismes relevant du même Ministère, des contacts personnels se sont donc naturellement établis dans la pure tradition parachutiste à laquelle nous restons très attachés au C.A.P. A cet égard, la participation des Généraux CAILLAUD et CUQ à notre vin d'honneur de la SAINT-MICHEL, ainsi que celle de nombreuses autorités civiles et militaires, montrent l'intérêt que nous portent nos correspondants.

Par voie de conséquence, nous nous trouvons désormais placés plus directement sous le « feu des projecteurs » et il importe de continuer à mériter la confiance qui nous est accordée.

Au cours de l'année 1977 nous avons enregistré quelques bons résultats, notamment avec la « Très Basse Hauteur » et, si nous avons rencontré encore quelques difficultés, je crois pouvoir affirmer que notre volonté de bien servir n'est pas mise en cause.

Pour 1978, je souhaite donc une bonne année à notre Centre et j'adresse mes vœux les meilleurs à tous ses personnels, en service et à la retraite, ainsi qu'à nos amis qui nous font l'honneur et le plaisir de lire notre journal.

J. GOURSOLLE

L'Atelier de REPROGRAPHIE du C.A.P.

Suite et fin de l'article publié dans le n° 3 de l'Autan en Juillet 1977.

Après avoir décrit succinctement l'Offset comme moyen de reproduction de l'Atelier de Reprographie du Centre Aéroporté, je précisais que l'électrocopie pouvait être considérée comme la technique la plus dynamique de la Reprographie.

En effet, de nombreuses tâches courantes de reproduction de documents à tirages très limités sont directement tributaires de la rapidité avec laquelle on peut disposer d'une ou plusieurs copies. Le photocopieur exécute de façon générale la « photocopie » sur papier ordinaire ; son fonctionnement est d'une grande simplicité d'emploi.

D'usage relativement récent son principe est lié à l'effet photoélectrique et aux propriétés de l'électricité statique de certains corps photoconducteurs dont les principaux sont, le sélénium, l'oxyde de zinc, le sulfure de cadmium.

Le mode opératoire de la photocopie s'exécute automatiquement en cinq phases :



Photocopieur électrostatique automatique, à l'arrière plan deux machines de tirage sur papier diazo.

1 - CHARGE -

Le cylindre photoconducteur est chargé d'électricité statique positive par le passage sous une électrode (5 KV). Il se comporte alors comme une plaque photosensible par analogie avec la photographie.

2 - INSOLATION -

La projection lumineuse de l'image originale, qui fait toujours appel à un objectif, provoque la décharge de l'électricité statique sur les parties claires du cylindre alors qu'elle subsiste aux endroits où les textes ont formé un écran à la lumière. On a réalisé ainsi une image latente électrostatique sur le cylindre photoconducteur.

3 - DEVELOPPEMENT ET POUDRAGE -

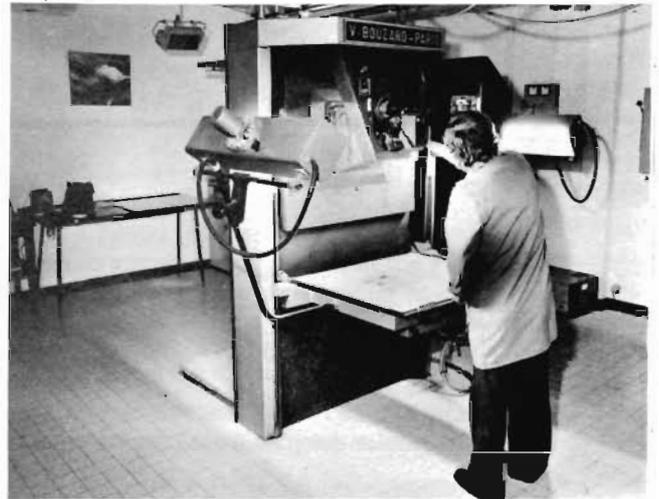
Une poudre de résine (le *TONER*) chargée d'électricité négative est projetée sur le cylindre et s'y dépose attirée par la charge positive de l'image latente.

4 - TRANSFERT -

En mettant le papier copie qui est du papier ordinaire en contact avec le cylindre photoconducteur et en produisant derrière lui et à courte distance une forte tension d'électricité positive on provoque une violente attraction de la poudre sur le papier copie. L'image est donc transférée.

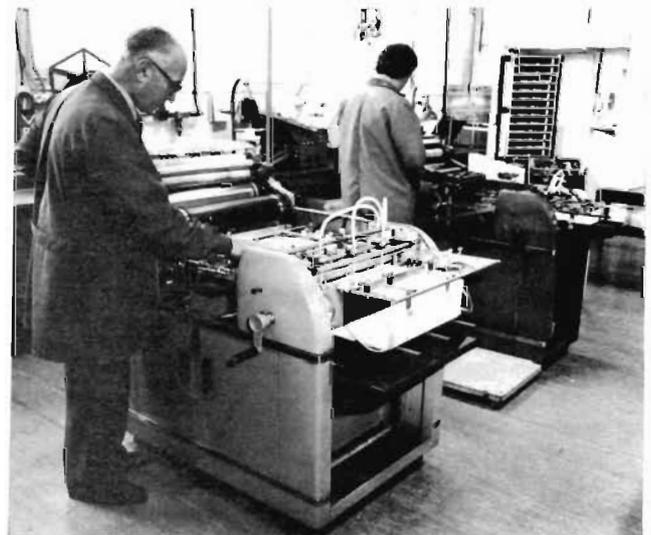
5 - FIXAGE -

Il suffit alors que la poudre (*TONER*) soit cuite sur la copie pour fixer l'image. Ceci s'obtient par le passage de la copie sur une surface chauffante.



Banc de reproduction photographique au format de film 50 x 65 cm équipé de trois objectifs 240, 360 et 480 mm et avec éclairage du porte-document au XENON pulsé.

Les deux systèmes de reproduction : Offset et Electrocopie sont donc deux moyens qui se complètent à l'Atelier de Reprographie du Centre et doivent assurer des tâches différentes, tâches que le chef d'atelier a pour rôle de déterminer selon deux critères : rapidité et rentabilité.



Machines d'impression offset, au premier plan pour tirages sur format 32 x 45 cm, au deuxième plan pour tirages avec clichés carton sur format 28 x 35 cm.

La Reprographie est un domaine rapidement évolutif en raison des machines qui se diversifient, se spécialisent et débitent de plus en plus. Ma récente visite au S.I.C.O.B. m'en a fourni la preuve la plus évidente.

FLASHES

« AD HONORES »

Nous avons appris avec plaisir que notre ami Roland FAJEAU vient d'obtenir la Médaille d'Or « Beaux Arts » au 19ème Salon des Artistes Peintres Indépendants du Midi qui s'est tenu du 1er au 15 Octobre au Centre Culturel de Tournefeuille.

Lors du précédent Salon la Médaille d'Argent lui avait été décernée dans la ville de Saissac.

Au nom des lecteurs de l'Autan nous adressons nos plus chaleureuses félicitations à notre ami et collaborateur.

LA BOITE A IDEES

Notre ami PEREA a imaginé et fait réaliser un petit outil, léger, commode qui tient à l'aise dans une petite poche et qui permet :

- de dévisser ou visser les axes de toutes les manilles,
- de mettre en oeuvre le déconnecteur dans l'avion,
- de mettre en place les goupilles, etc...

Qui prend la suite ? la boîte à idées est ouverte.



ERE DERNIERE MINUTE DERNIERE MINUTE DERNIERE MIN



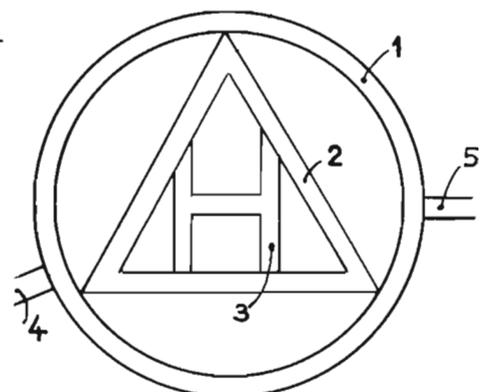
Le Centre Aéroporté a été chargé d'une étude générale portant sur la recherche et la réalisation de dispositifs ou matériels destinés à faciliter la vie en campagne des hélicoptères de l'ALAT (Aviation légère de l'Armée de Terre).

Pour faciliter ses actions, le C.A.P. a fait aménager, « intra muros », une aire d'atterrissage où pourront se poser les Alouettes II et III, les Gazelles SA 341 et les Pumas SA 330.

L'aire de prise de contact, schématisée ci-contre, est délimitée par un grand cercle (1) peint avec de la peinture jaune réflectorisée. A l'intérieur de ce cercle sont inscrits un triangle équilatéral (2) et une lettre H (3). Les jambes de la lettre H ainsi que l'un des trois sommets du triangle sont orientés vers le nord magnétique.

Deux bandes blanches (4) et (5) indiquent les axes préférentiels d'approche.

La direction du vent est indiquée par une manche à air



LE VOL LIBRE

Avez-vous déjà vu un oiseau planer dans les montagnes un jour de grand vent ? Ailes déployées et immobiles, il longe les pentes, là où le vent vient lécher la montagne, prend de l'altitude en spiralant au-dessus d'un mamelon, s'immobilise un instant au-dessus de vous, face au vent... seules quelques plumes frémissent de temps en temps pour absorber une turbulence... puis se laisse emporter, vent en queue, à grande vitesse le long des collines.

Si ce spectacle vous laisse émerveillé et frustré à la fois, alors venez vous accrocher sous une aile « Delta »... vous réaliserez un vieux rêve refoulé dans l'inconscient... celui de voler... non pas dans ces machines bruyantes, ni dans ces planeurs sophistiqués... mais plutôt comme l'oiseau, par expérience directe avec votre corps.

Il fait beau. Un léger vent remonte le champ « pentu » qui va voir vos premiers essais. Vous enfiler le harnais, accrochez le mousqueton sur la sangle d'attache de l'aile, saisissez le trapèze... le vent gonfle doucement les deux lobes de la voile. Il s'agit maintenant de courir assez vite pour atteindre la vitesse de décollage, poussez légèrement la barre de contrôle. Ça y est, vous volez maintenant à 1 m du sol... Ça ne durera que 10 secondes, mais on n'oublie jamais cet instant où l'aile vous arrache pour la première fois du sol... si bien qu'on en oublie aussi d'atterrir. Heureusement, les roues de la machine permettent un atterrissage sur le ventre, sans casse. Au bout de quinze jours, vous décollez sans problèmes, faites des virages en poussant la barre sur le côté, prenez un peu de vitesse en la tirant à vous avant l'atterrissage



1 - L'homme oiseau se concentre quelques instants avant de prendre son envol du sommet d'une colline.

puis stabilisez le vol à 0,50 m du sol, pour enfin pousser à fond sur la barre... l'aile se cabre face au vent et vous dépose à vitesse nulle sur la cible... comme une plume.



2 - Le pilote est en plein ciel, aux commandes d'une aile delta à grand allongement.

Voler est devenu une passion. Le grand jour est enfin arrivé... vous allez faire votre premier grand vol d'un col situé à 400 m au-dessus de la vallée. En bas, sur le champ d'atterrissage, une manche à air donne la direction du vent. Appréhension au moment de s'accrocher... les mains serrent les montants du trapèze... une course dans l'herbe... c'est parti... le vol durera 4 à 5 minutes inoubliables.

Puis vient l'apprentissage du vol en position couchée, avec 800, 1000 ou 1800 m de gaz sous votre ventre... le pilotage devient un automatisme, l'aile n'est plus que le prolongement de vos bras, vous faites corps... vous commencez à sentir les moindres caprices de l'air : un petit tourbillon créé par un arbre, une ascendance d'air chaud au-dessus des toits du petit village ; à voler près des versants, au vent, pour gagner de la hauteur dans la colonne d'air remontant la montagne : vous visitez les talwegs, contournez les collines, passez d'une vallée dans l'autre pour survoler cet ancien château...

Aucun vol n'est identique. Tôt le matin ou lorsque la nuit tombe et que les lumières du village s'allument, vous glissez dans du velours... seul le léger bruissement de l'air s'échappant sur la voile disperse le silence... Dans l'après-midi au contraire, lorsque l'air s'agite et le vent se lève... c'est plutôt du sport : après 1 ou 2 heures de vol, il arrive qu'au sol le pilote ne puisse même plus soutenir son aile.

Après quelques années de pratique, pourquoi ne pas tenter l'acrobatie : virages très serrés sur la tranche, enchaînement de décrochages sur une aile, ressources, looping. Cette dernière figure n'est réussie que par deux personnes au monde : le suisse BAYARD et l'américain (installé à Chamonix) KISHASI. Mais prudence... la nature sanctionne très durement les moindres fautes.

Il est également possible de s'attaquer à quelques records mondiaux :

- de durée en l'air : plus de 24 heures en Amérique,
- de dénivelé : en Août 76 KISHASI s'envole du - Kilimandjaro (6010 m) la moitié de son vol se déroule dans le brouillard,
- de distance parcourue : 80 km dans la Sierra Nevada. Partant d'une altitude de 2600 m le pilo-

te monta à 4500 m en utilisant les courants thermiques,

- d'originalité : lâcher de mongolfière et traversée de la Manche, départ en moto attaché sous l'aile etc...

Devant le nombre et la gravité des accidents qui ont marqué les débuts de ce sport, la « Fédération Française de vol libre » a édité un règlement sur l'utilisation de l'aile delta : vitesse maximale du vent, hauteur minimum de survol d'habitations et de personnes, assurance en responsabilité civile, règles de priorité dans le vol de groupe... a mis en place des écoles agréées qui vous prépareront au brevet de pilote de vol libre qui est obligatoire pour bénéficier des avantages de la Fédération.

Le « delta club toulousain » (section de l'USAT) met à votre service son école agréée, elle prête le matériel et les appareils d'initiation pendant les journées de cours, elle dispense les cours théoriques : mécanique du vol, aérologie, météorologie, règlements, etc...

Malgré les 68 amis licenciés en 1977 et les 40 nouveaux membres inscrits à l'école depuis le 1er Octobre, le Delta Club toulousain réserve une priorité aux membres du personnel appartenant au C.A.P., ainsi qu'à leur famille.

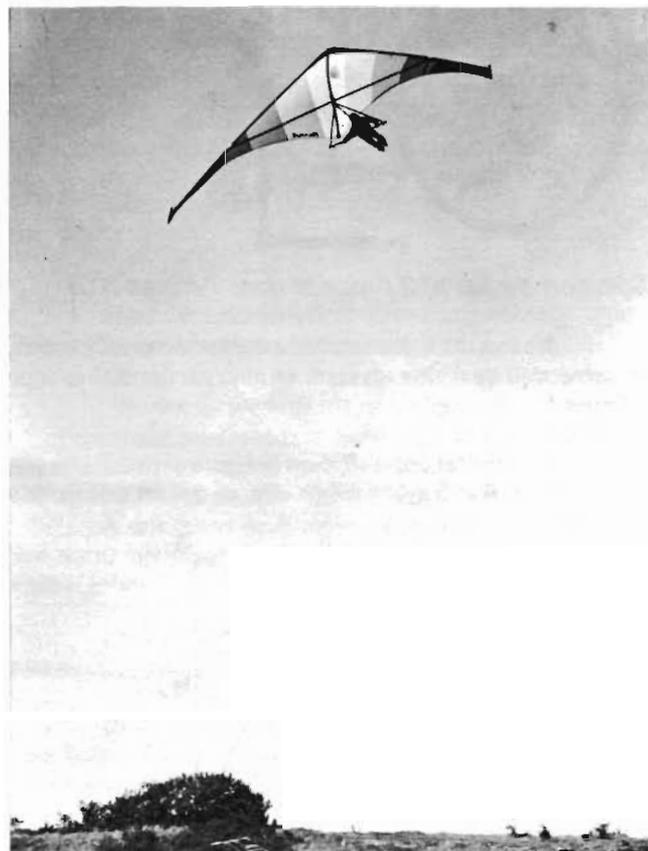
Pour conclure il faut énumérer les résultats obtenus par les membres brevetés de la section aux épreuves régionales et nationales :

- Mars 1977 à Luchon (épreuve qualificative du championnat de France) classement individuel par manche.
- 4 membres de l'USAT dans les 5 premiers.
- Juillet 1977 - Grand prix de la ville de Luchon. Epreuve de précision par équipe.
 - l'équipe de l'USAT est deuxième.
- Septembre 1977 - Grand prix de Superbagnères. Epreuve de précision par équipe.

- l'équipe de l'USAT est première et remporte la coupe.

- Septembre 1977 - Grand prix de la Ville d'Arbas. Epreuve par équipe organisée par l'USAT.

- l'équipe de l'USAT est première et remporte la coupe.



3 - Vu du sol, on aperçoit le pilote qui s'est déporté vers le côté gauche de l'appareil ; il se prépare à effectuer une série de virages en S qui l'amèneront au-dessus de la cible.

H. JOULIA

TOULOUSE capitale des PARAS

Le 1er Août 1976, dans le cadre du plan de réorganisation de l'armée de terre, la 11ème division parachutiste a pris en charge la 44ème division militaire. Depuis cette date, le Général de division Arnaud de FOIARD, commandant la 11ème DP, restant provisoirement à Pau, a délégué au Général LACAZE, son premier adjoint, le commandement, à Toulouse, de la 44ème division militaire territoriale. Le Colonel CAMUS, bien connu au C.A.P. est devenu le premier adjoint du Général LACAZE.

Depuis le 18 Juillet, les états-majors de la 11ème DP et de la 44ème DM forment un seul ensemble regroupé au palais Maréchal Niel.

Si la 44ème DM constitue un commandement qui a pour mission de subvenir aux besoins de l'infrastructure militaire et de préparer la mobilisation des unités de réserve territoriale pour l'ensemble de la région Midi-Pyrénées, il est bien de rappeler ce qu'est la 11ème DP.

C'est la division qui regroupe les unités parachutistes de l'armée française, forte de 14 000 hommes, elle est articu-

lée en deux brigades et dispose de huit éléments organiques divisionnaires, dont le 14ème Régiment de commandements et de transmissions parachutiste (14ème Rctp) créé à Toulouse par fusion de la 14ème compagnie divisionnaire et du 61ème bataillon de commandement et de transmission à Pau.

Les missions portent essentiellement sur l'intervention outre-mer et des actions au profit de la 1ère armée dans le cadre de théâtres d'opérations européens.

Il est à noter que le fusionnement des états-majors de division entraîne des changements d'implantation des P.C de brigades :

- le P.C de la 1ère brigade parachutiste est transféré à Auch,
- le P.C de la 2ème brigade parachutiste est transféré à Pau.

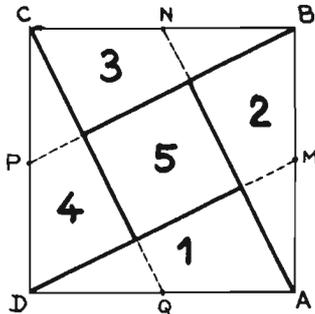
JEUX



Solution du jeu n° 3 proposé dans l'Autan n° 3

En traçant 4 droites, deux à deux perpendiculaires, on demandait de diviser un carré en cinq parties d'aires équivalentes.

Le résultat apparaît dans la figure ci-dessus, les surfaces 1, 2, 3, 4 et 5 ayant même aire, ce qui est très facile à démontrer.



ÉVOLUTION
DU
PARA

A TRAVERS
LES

AGES



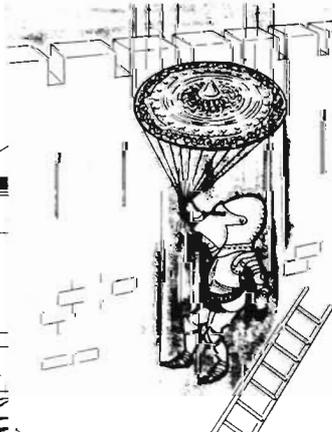
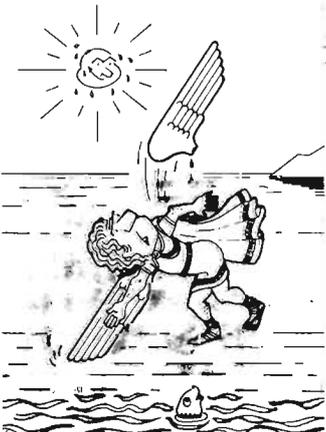
HIÉR



AUJOURD'HUI



DEMAIN



Explication paradoxe n° 1 paru dans l'Autan n° 3

* Voici la réponse à la question :

OU EST LA FAILLE ?

Dans l'expression :

$$(a + b) (a - b) = a (a - b)$$

on n'a pas le droit de simplifier en divisant le 1er et le 2ème membres de l'égalité par $(a - b)$ car $a - b = 0$ puisque $a = b$.

C'est en se permettant ce qui n'est pas permis qu'on arrive au résultat aberrant :

$$1 = 2.$$

Paradoxe n° 2 paru dans le n° 3 de l'Autan

On demandait de démontrer que l'angle droit en A était égal à l'angle aigu en A' dans la figure ci-après :

Voici : le segment AB étant égal au segment A'B', on joint B et B' et on trace les médiatrices des segments AA' et BB' : elles concourent en M.

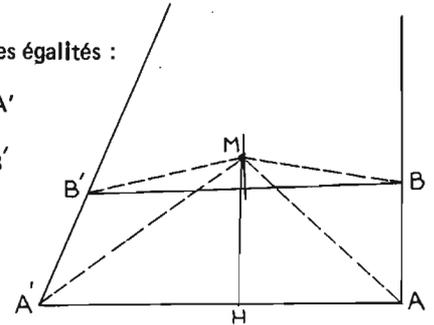
Il s'ensuit les égalités :

$$MA = M'A'$$

$$MB = M'B'$$

et par construction :

$$AB = A'B'$$



Les triangles MAB et MA'B sont donc égaux :
(3ème cas)

Il s'ensuit que :

$$\widehat{HAM} = \widehat{HA'M} \quad (a)$$

et que $\widehat{MAB} = \widehat{MA'B'} \quad (b)$

en additionnant membre à membre les expressions (a) et (b) on obtient l'égalité :

$$\widehat{HAB} = \widehat{HA'B'}$$

Un angle aigu = un angle droit.

OÙ EST LA FAILLE ?

(Voir explication à la dernière page de ce journal)

DETENDONS-NOUS

Au cours d'un bal, Bernard Show dansait avec une dame très âgée qui lui dit en minaudant :

- C'est un très grand honneur pour moi, Maître, de danser avec vous.

Bernard Show lui répondit :

- N'oubliez pas, Madame, que c'est un gala de bienfaisance.

Lou Pescaire de BENERQUO

Suite et fin du conte dont le début a paru en Juillet 1977 dans l'Autan n° 3.

Comme je pus, je gagne le bord, èri rajent, le paisan s'esclafabo. Hurousoment que le soulèl coumençabo de picoutéja ; me tiri las botos, la camiso, le pantaloun é gardi pas sur la bourro qué las brétellos, l'escapulari é la pipo. Las mouscos me chapabon las paterlos.

J'en étais là de mes réflexions quand, un étudiant de rebut, d'aquélis que la coudéno lour i put, s'approcho narquois et ça me dits :

- Pardon, Môssieu, c'est vous le maître baigneur de l'établissement ?

- Non Môssieu, i respoundi dal tac al tac, je ne baigne pas, pesqui !

- Ah ! vous êtes pêcheur, vous devez savoir ce que c'est qu'une ligne ?

- T'escouti, que je lui réponds ! Une ligne il sa compose d'un roseau, de crin, de cordonnet, de....

- Une ligne, ça m'interrompt, se compose d'un roseau ayant une bête à chaque bout, un ver d'un côté et un âne de l'autre.

N'éro trop. Lé sang me fasquet pas qu'un tour ; la pel de l'estoumac et de la ma se me recalquillabon.

- Macarel ! i cridi, estudiant dé galatas, bas paga per toutis. Qui me passo uno broco que l'estarrusi ! Me lansi, mais trabuqui à une botto et m'amourri. Lé fréluquet n'en proufite per s'acampa en empourten ma fardo et en crident :

- Tu trouveras tes vêtements, sacripan, au restaurant Laguens où je déjeune avec mes amis. Ça t'apprendra à insulter la jeunesse des écoles.

Damourabi sur la ribo, nut coumo un ver pelut ; callio préné uno décision et fa tourna las frusquos. Ramassi lous débris de moun attiral. Hurousoment, lé parapléjo m'éro restat.

Le sac de vers et la fiolo de l'oli per dabant, las canabieros sur l'esquino, le parapléjo desplegat, m'en bôou cap al vilatgé. Las aoucos et les mainatchés me seguission en criden. Per lour descapa me boli refugia sous le pourtal de la gleyso. Le moument ero pla caousit : sourtission de la messo cantado. Besets d'aïci le tableou : las congréganistos n'en routabon.

Le suisse m'accosto : - si vous venez pour distribuer la pain bénit, jeune homme, boun poudets tourna, vous arrivez trop tard : lte missa est, la messe il est dite.

Eri négré de hounto. Aquélo scèno abio trop durat, mé salbi chez Laguens et mé coli dins uno galinière. Ero temps, l'émoussion m'abio foutut un besoun de pissa.....



Hélas ! éro pas tout finit : prébengut, le gardo champêtro arribo per counstata lé délit.

- Bougré de porc, ça me dits.

Vous vous croyez au Sénégal, je vais vous coller un verbal, animal.

A seis ouros souloment me passaboun la fardo, encaro touto rajento et, à naou ouros, à la neit poudio me tira d'aquel infer.

Le train èro partit, et à pattos me calget tourna à Toulouso. A miejo-neit arribi à San-Miquel.

Dintri chez iou et troubi moun amic le poumpié, lé Jean Bourmello, en train de counsoula la Mariounil —ma légitime épouse— qué me crésio négat, et d'y frictiouna las ancós.

- Il s'a trouvé mal ! Ça me dits, et je la ranimais.

Le fait es qu'éro touto despapachado et paressio pla agitado.

I ei réfléchit dempey, béleou éri cournard per dessus lou mercat. Mais aco es pas rès, n'y a pla d'aoutrés ; abio perdu uno canabiéro de 29 sols, esquissat la fiolo de l'oli, attrapat un verbal et uno fluxion dé poitrino.

Aro, adiciats à la companio et coumo touto histouéro à uno mouralo, aïci la méou :

Que lous que an idéio d'ana à Bernerquo s'arresten à Braquovillo, es pas qu'à mitat cami et y seran en millouno coumpanio.

Comité de REDACTION
Max CATHALA

assisté de :

- AMADIO Joseph	- COLOMER Georgette
- BOUCHET Roland	- DUOFFRE Jean
- CARALP René	- FAJEAU Roland
- CAUMONT Jean	- MONFRAIX André
- CAVALLO Jean-Pierre	- TOULZE Marie-Antoinette
- CHOTEAU Jean	



J'ai lu, avec un intérêt grandissant au cours des pages, un livre particulier que vient d'écrire un de mes amis et qui a été publié récemment aux Editions STOCK.

- Son titre : POUR LES DROGUES L'ESPOIR.
- Son auteur : Lucien ENGELMAJER.

Lucien est appelé le Patriarche par tous les jeunes qu'il a accueillis et qui, après avoir sombré dans la toxicomanie ont décidé, puisque quelqu'un voulait bien les aider, de se réinsérer dans la société.

Lucien et sa femme Réna ont loué un domaine à la Boère, près de Saint-Paul-sur-Save et en ont acheté un autre à Lamothe avec l'aide financière de leurs amis. Alors, ils ont laissé de côté la vie facile, la réussite sociale et financière parce qu'ils ont été effrayés du nombre croissant de jeunes qui se droguent.

Dès leur arrivée à la Boère les jeunes sont privés de stupéfiants, sevrés brutalement mais obligés de travailler : ils entretiennent les locaux, jardinent, récoltent, soignent veaux, vaches, volailles, font la cuisine, élèvent des abeilles, etc... Ils font aussi du sport, judo, cheval. Tout cela croyez-moi ne se fait pas dans le désordre : tous les jours briefing en commun, j'y ai assisté, répartition des tâches, critique du programme de travail, dernières retouches et.... au boulot !

Je n'en dirai pas plus.

A l'heure ou beaucoup d'égoïsme s'installe dans le monde, à l'heure où on est parfois tenté de désespérer de certaines situations ou de certaines personnes, il est vraiment vivifiant de lire des pages où un homme vous dit ce qu'ont été ses intentions premières, ses victoires, ses défaites, vous dit aussi ce que sont ses espoirs !

Voilà un « roman » extraordinaire qui redonne la foi en l'homme.

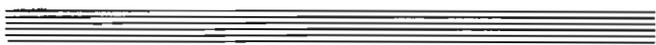


SOLUTION DU PARADOXE N° 2

On dit souvent que la géométrie est l'art de raisonner juste sur des figures fausses ; on peut parfois être sceptique : la preuve en est que la figure de la page 6, parce qu'elle est fautive, permet de démontrer qu'un angle aigu est égal à un angle droit.

Refaites une figure juste et vous verrez que le raisonnement n'est plus valable et que l'égalité angulaire résulte d'une différence et non d'une somme.

La figure a été « truquée » pour les besoins de la cause.



Notre CARNET

NOMINATIONS :

- au grade d'Ingénieur en Chef (1.3.77) :
M. GOURSOLLE.
- au grade d'I.C.E.T.A : M. CARCENAC.
- au grade d'Officier d'Administration n° 1 :
M. VALADE.
- au grade d'I.T.E.F. (1.1.75) :
M. CATHALA.
- au grade d'I.T.E.F. (3.4.75) :
M. DUCOFFRE.
- au grade de T.C.E.F. (29.6.75)
M. JOULIA

PROMOTIONS OUVRIERES :

au choix :

M. RENOUST Edouard (Brétigny) G VII
à compter du 7.06.77

MUTATIONS INTERNES :

- Mme MAMPRIN Lucette C. Ad. mutée de
ST.4 à SA.1 à compter du 1.07.77
- M. BONTE Gabriel AC 2B muté de ST.4
à SA.2 à compter du 18.07.77
- M. CASTANET André AAP muté de SA.2
à SA.4 à compter du 18.07.77
- M. BAURES Roger AAP muté de SA.1 à
SA.4 à compter du 1.10.77

MUTATIONS EXTERIEURES :

M. BORIES Michel OS G V muté aux
E.S.A.T. à compter du 15.11.77

RETRAITE :

- M. DIAWARA Paul OS G IV à compter du
1.08.77
- M. RIVIERE Fernand OS G VI à compter
du 1.08.77
- Mme BESSET Madeleine OS G IV à compter
du 1.09.77

NAISSANCES :

- Vincent, fils de Monsieur et Madame
DUCROS Michel
- Laurent, fils de Monsieur et Madame
RAUD Bernard
- Jérôme, fils de Monsieur et Madame
KANCHINE Nicole

DECES :

M. DUPOU AC 3C décédé le 7.07.77



Nous avons eu la douleur de perdre notre excellent camarade et ami DUPOU, Agent administratif.

A sa famille, éprouvée par cette disparition, la rédaction de l'AUTAN adresse ses sincères condoléances.

RUBRIQUE SOCIALE

I R C A N T E C

Institut de Retraite Complémentaire des Agents non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques.

L'IRCANTEC, créé par le décret du 23.12.70 est administré par un conseil de 26 membres, composé par moitié de représentants de l'Etat et par moitié de représentants des personnels assujettis à ce régime de retraite, à savoir :

- quatre représentants du Ministre de l'Economie et des Finances,
- quatre représentants du Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale,
- deux représentants du Secrétariat d'Etat chargé de la fonction publique et des réformes administratives,
- deux représentants du Directeur de la Caisse des dépôts et consignations,
- quatorze représentants des personnels assujettis à l'IRCANTEC, désignés par les syndicats.

Le régime de l'IRCANTEC supporte :

- les prestations de retraite,
- le capital décès,
- les frais de gestion,
- le remboursement des cotisations,
- les différences entre les ressources et les charges.

La valeur du point de retraite est fixé au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, après avis du Conseil de l'institution.

La valeur du point est déterminée en fonction de l'évolution des traitements de la fonction publique pendant la période de 6 mois, elle était de :

- 0,716 F du 01.01.76 au 30.06.76
- 0,748 F du 01.07.76 au 31.12.76
- 0,798 F du 01.01.77 au 01.06.77.

Article 2 : Arrêté du 26.12.75 - JO du 03.01.76 -

La durée légale du service militaire donne lieu à attribution de points à titre gratuit.

Toutefois, le bénéfice de ces dispositions est limité aux agents visés à l'article 1er du décret n° 70 1277 du 23.12.70, qui ont accompli au moins une année de service, prise en compte par le régime.

Le nombre de points alloués est proportionnel à la moyenne annuelle de points de retraite acquis par les intéressés pour l'ensemble de leurs services pris en compte.

Article 20 : (Arrêté du 30.12.70 modifié par l'arrêté du 26.12.75).

La veuve, non remariée, d'un agent, a droit, à partir de 50 ans, à une allocation de retraite calculée sur la moitié du total des points acquis par le défunt et dans la limite de 26 000 points maximum.

Ce droit à l'allocation est subordonné à la condition que le mariage ait été contracté 2 ans au moins avant que l'assujetti ait atteint l'âge de 50 ans.

Nonobstant cette condition d'antériorité, le droit à l'allocation de veuf ou de veuve est reconnu si le mariage dure 4 ans.

Pour obtenir cette allocation, la veuve doit formuler une demande accompagnée d'une fiche d'état civil portant la mention de non divorcé.

Cette allocation lui sera servie à partir du 1er jour du mois suivant le décès.

Par contre, elle lui sera supprimée en cas de remariage.

Article 13 :

De 1939 à 1945 sont comptées comme années de service, les périodes de mobilisation, de captivité, de déportation et, plus généralement, celles pendant lesquelles l'agent a été tenu éloigné de l'emploi public qu'il occupait en qualité d'agent non titulaire.

Ces périodes donnent lieu à validation gratuite, sous réserve que l'intéressé valide également les périodes de services antérieurs et éventuellement postérieurs à celles au cours desquelles il était tenu éloigné de son emploi.

Ces périodes ne peuvent être prises en considération lorsqu'elles sont susceptibles, par ailleurs, d'être retenues dans le calcul d'une pension ou allocation de retraite servies au titre d'un régime de retraite autre que le régime général ou le régime des assurances sociales.

Article 16 (arrêté du 30.12.72) -

L'allocation de retraite est liquidée à l'âge de 65 ans. Elle peut cependant faire l'objet d'une anticipation, au plus tôt à 55 ans ; dans ce cas, le total des points est multiplié par un coefficient réducteur fonction de l'âge, à savoir :

- 55 ans	0,43	60 ans	0,78
- 56 ans	0,50	61 ans	0,83
- 57 ans	0,57	62 ans	0,88
- 58 ans	0,64	63 ans	0,92
- 59 ans	0,71	64 ans	0,96

Ces coefficients de réduction ne sont pas appliqués :

- dans le cas d'une inaptitude au travail reconnue entre 50 et 65 ans,

- aux anciens déportés et internés, titulaires de la carte de déporté ou d'interné politique,
- lorsque l'agent bénéficiaire du régime est licencié de son emploi, dans l'intérêt du service, entre 63 et 65 ans...

COLOMER

A suivre

... l'IRCANTEC et l'aide qu'elle peut apporter dans de nombreux cas.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

COMMENT DECLARER UNE ASSOCIATION -

Où s'adresser : à la préfecture, si l'association a son siège dans l'arrondissement du chef-lieu, à la sous-préfecture dans les autres cas.

Que faut-il faire ?

- Présenter une déclaration sur papier libre contenant :
 - le titre et l'objet de l'association,
 - son siège social : son adresse,
 - les noms, prénoms, professions et adresses de toutes les personnes chargées de son administration.

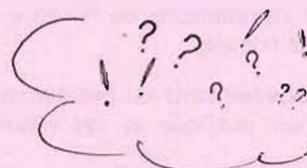
Cette déclaration doit être datée et signée par au moins 2 membres du bureau.

- Présenter deux exemplaires des statuts, sur papier libre, également datés et signés par 2 membres du bureau. (Demande à l'Administration des modèles de statuts).
- Présenter un registre à pages numérotées. Il sera retourné à l'association, après avoir été paraphé par le Préfet et sera amené au siège social : on y mentionnera les compte rendus divers.
- Remplir la demande d'insertion au J.O sur une formule spéciale. Cette insertion n'est pas gratuite.

Pour en savoir plus, on peut se procurer les textes des décrets en écrivant à la direction des J.O., 26, rue Desaix 75 732 PARIS CEDEX 15, en demandant la brochure Associations n° 1068.

INFORMATION

La rédaction de l'Autan possède une importante documentation administrative et juridique lui permettant éventuellement de satisfaire toute demande émanant de ses lecteurs ; elle se fera un plaisir d'y répondre par les voies les plus rapides.



Y A UN TRUC

CLOUS et VIS -

Pour enfoncer un clou ou pour mettre facilement en place une vis dans du bois, enduire le clou ou la vis de savon, de cire ou de paraffine.

BRIQUES de CHEMINEE -

Pour que les briques de cheminée conservent une teinte vive, il faut, de temps en temps les frotter avec un chiffon imbibé d'huile de lin.

Auparavant, si elles étaient vraiment bien ternes, les laver à l'eau additionnée de mercure au chrome : inutile de préciser qu'il faut alors enfiler de vieux gants.

TAPIS TERNE -

Pour raviver l'éclat des couleurs d'un tapis, le sou-poudrer de sel fin : après un quart d'heure, il suffit de balayer ou de passer l'aspirateur.